

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/09/2024

Nombre de membres:		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 17 Septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame TROTIN Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 12/09/2024. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 12/09/2024.

Présents : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. GENDRON Bernard, M. DE MALHERBE Raymond, Mme BINARD Lydie, M. CHARDRON Yann, Mme GAGNARD Sylvie, Mme GOURIOU Véronique, M. DAUDIN Francis

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia à Mme TROTIN Monique

Excusé(s) : M. GHYAMPHY Koffi, Mme HERMENAULT Aurélie

A été nommé(e) secrétaire : M. GODREAU Bruno

2024/085 – Cantine " Le Corbusier" - étude diagnostic sanitaire - approbation du plan de financement prévisionnel - demande de subvention

Vu la délibération n° 2023/040 en date du 28 avril 2023 décidant d'engager un projet de réhabilitation du restaurant scolaire Le Corbusier – Wogenscky et de lancer un diagnostic sanitaire auprès d'un architecte du patrimoine ;

Vu le montant estimatif de l'étude diagnostic établi par Monsieur Léo CANY PARIS, Architecte du patrimoine, s'élevant à 17 045,00 € hors taxes, soit 20 454.00 € toutes taxes comprises ;

Sur proposition de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- Engager une étude diagnostic sanitaire de la cantine Le Corbusier – Wogenscky, classée aux Monuments historiques, ainsi que de son mobilier, dont le montant estimatif s'élève à 17 045.00 € H.T (20 454.00 € TTC) ;
- Approuver le plan de financement suivant :

LIBELLE	MONTANT DEPENSES HT	MONTANT RECETTES
Dépenses	17 045.00 €	
Recettes		
Subvention Ministère de la Culture 50 %		8 522.50 €
Subvention Région 20 %		3 409.00 €
Subvention Département 20 %		3 409.00 €
Sous-total subventions		15 340.50 €
Commune 10 %		1 704.50 €
TOTAL	17 045.00 €	17 045.00 €

- De Solliciter les subventions suivantes afin de financer cette étude :
 - o Ministère de la Culture – taux 50 %
 - o Région Pays de la Loire – taux 20 %
 - o Département de la Sarthe – taux 20 %
- Solliciter le Préfet pour obtenir l'autorisation de dépasser un taux de subventionnement supérieur à 80%

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 20/09/2024
Le Maire
Monique TROTIN

Secrétaire de séance
M. GODREAU Bruno

